

**CONVENTION D'OUVERTURE D'UN ENVIRONNEMENT DE TESTS
D'APPRENTISSAGE « e-Prescription unifiée prescripteurs »**

Entre les parties soussignées :

La CPAM du Puy De Dôme responsable du
Centre National de Dépôt et d'Agrément (CNDA)
515 Avenue Georges Frêche
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

et

La Société : , désignée "l'Editeur",

représentée par (*Nom, Prénom*) :

agissant en tant que :

Identifiant NIE (si connu) :

sur 9 caractères

Il est préalablement convenu ce qui suit :

La Cnam offre aux prescripteurs libéraux et aux prescripteurs intervenant en établissements de santé, un bouquet de services dénommé « e-prescription prescripteurs » dans le cadre du droit positif.

Le système «e-prescription unifiée prescripteurs» intégré au logiciel métier disposant d'un module d'aide à la prescription permet la création d'une prescription électronique de soins, de produits de santé ou de prestations et son envoi à l'Assurance Maladie en parallèle de la mise à disposition de la prescription sur support papier à l'assuré. Il permet également aux prescripteurs, au travers de services, d'aller rechercher et de consulter les exécutions et les éventuelles modifications associées à leurs prescriptions ou à celles de leurs remplaçants. C'est dans ce cadre que, dans l'attente de satisfaire aux pré-requis de l'autorisation et aux conditions de démarrage, l'Assurance Maladie propose aux éditeurs souhaitant anticiper leur développement, de réaliser certains tests d'accrochages en amont de ceux relatifs à l'obtention de l'autorisation de ce télé service.

Il est donc convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet des présentes

Les présentes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles est ouvert un espace de tests d'apprentissage pour les accrochages au télé service « e-prescription prescripteurs ».

Article 2 : Identification du logiciel testé

Nom du logiciel :	
Catégories de PS ciblées par le logiciel	
<input type="checkbox"/> Médecins libéraux	<input type="checkbox"/> Médecins en Etablissements (dont Médicaux Sociaux)

Article 3 : Pièces contractuelles

Les documents contractuels sont dans l'ordre de préférence hiérarchique indiqué ci-dessous :

- I) la présente convention et ses annexes
- II) Les documents de référence :
 - 1) les éventuelles fiches d'information « e-prescription unifiée prescripteurs » disponibles sur l'espace industriels du GIE SESAM-Vitale (<https://industriels.sesam-vitale.fr>)
 - 2) les spécifications éditeurs « e-prescription prescripteur » (SFG et guides d'intégration) disponibles sur l'espace industriels du GIE SESAM-Vitale (<https://industriels.sesam-vitale.fr>)
 - 3) le cadre d'interopérabilité disponible sur l'Espace industriels du GIE SESAM-Vitale (<https://industriels.sesam-vitale.fr>)

Les documents de référence peuvent évoluer avec l'offre de service de la Cnam et les éditeurs doivent utiliser la dernière version en vigueur.

Par ailleurs, dans le cas où il y aurait un conflit d'interprétation entre les clauses de deux documents contractuels, c'est la clause du document hiérarchiquement le plus important qui prévaut.

Article 4 : Prêt de matériel

Sans objet.

Les éditeurs n'ayant pas de cartes CPx de test ou ayant des cartes CPx de test périmées devront effectuer leur commande auprès de l'ANS.

Article 5 : Espace de tests

- L'éditeur est seul responsable de l'utilisation de l'espace par et pour lui-même. Il doit en user de façon raisonnable et s'y engage par les présentes,
- Le CNDA ne vérifie pas la bonne adéquation des requêtes transmises par rapport aux documents de référence, il se borne à permettre un accès à l'espace d'apprentissage. Sa responsabilité ne peut être engagée du fait de l'utilisation frauduleuse ou non contractuelle de l'espace d'apprentissage.
- Les éditeurs prescripteurs pourront accéder librement à la fonction d'enregistrement. Les fonctions de recherche et de consultation d'une « e-prescription » seront accessibles également mais ne permettront pas d'acquérir des informations significatives (données de délivrances ou de modification) par rapport aux « e-prescriptions » précédemment enregistrées.

Chaque éditeur qui signe les présentes est informé qu'il recevra un numéro d'autorisation lui permettant d'accéder à cet espace d'apprentissage. L'activation de ce numéro ne lui permet pas de réaliser la procédure d'autorisation d'accès au télé service. Ce numéro ne lui donne accès qu'à cet espace d'apprentissage.

S'il l'utilisait en contravention de ce qui est écrit au-dessus, le numéro serait désactivé.

Si dans sa communication l'éditeur mentionnait la délivrance d'une autorisation alors qu'elle ne peut être obtenue par la signature des présentes, l'éditeur serait redevable de 400 euros de pénalité par infraction constatée, conformément aux dispositions du code civil et notamment les articles 1231 et suivants.

Fait en deux exemplaires

A Castelnau-le-Lez, le

Pour le CNDA,

Pour l'Editeur,

Cachet de la société

ANNEXE 1

Fiche d'Identification

Logiciel pour tests d'apprentissage « e-prescription unifiée prescripteurs »

<u>Renseignements Techniques</u>				
Sauf mention explicite, toutes les rubriques doivent être obligatoirement complétées pour être recevables par le CNDA				
LOGICIEL				
Logiciel Intégrant e-prescription	Editeur			
	Dénomination			
	Numéro Version			
Système d'exploitation* <small>* Indiquer un seul système par fiche d'identification logiciel</small>	Windows	<input type="checkbox"/>	Linux	<input type="checkbox"/>
	Mac OSX	<input type="checkbox"/>	Autre (préciser) :.....	<input type="checkbox"/>

Renseignements Administratifs

A compléter uniquement en l'absence de NIE

Sauf mention explicite, toutes les rubriques doivent être obligatoirement complétées pour être recevables par le CNDA

Renseignements 'Échanges Administratifs'

Nom de la Société :

Adresse administrative :

Code postal :

Commune :

Pays :

Numéro de téléphone :

Numéro de Fax :

Adresse e-mail :

N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (ou n° SIRET) :

Lieu de l'immatriculation :

Numéro d'immatriculation :

Renseignements 'Siège social'

A compléter uniquement si données différentes des données administratives

Adresse du siège social:

Code postal :

Commune :

Pays :

Numéro de téléphone :

Numéro de Fax :

Adresse e-mail :

Affichage WEB

A compléter uniquement si données différentes des données administratives

Adresse administrative :

Code postal :

Commune :

Pays :

Numéro de téléphone :

Numéro de Fax :

Adresse e-mail :

Identification des correspondants CNDA

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Adresse e-mail

Je, soussigné, (Nom, Prénom)
agissant en tant que
au sein de la Société
certifie l'exactitude des informations contenues sur cette fiche d'identification

Date :

Signature

Cachet Editeur

ANNEXE 2

MODALITES ADMINISTRATIVES

CONDITIONS GENERALES & CONDITIONS D'APPRENTISSAGE

Après téléchargement, les conditions générales et les conditions d'apprentissage doivent être remplies selon les modalités énoncées ci-dessous et envoyées au CNDA.

Afin de remplir toutes les conditions d'acceptation de ces conventions, vous devez **impérativement** :

- adresser au CNDA **un exemplaire** des conditions générales **si il y a lieu** ;
- compléter la page 1 et 15 des dites conditions générales ;
- adresser au CNDA **deux exemplaires** des conditions d'apprentissage, pour autant de logiciel développé ;
- compléter chaque exemplaire des conditions d'apprentissage aux pages 1 et 2 ;
- compléter (**indiquer nom et titre du signataire**), signer et apposer le cachet de la société en page 3.
- compléter l'annexe 1 : partie technique (obligatoire) et partie administrative (si absence de NIE)

GUIDE DE VERIFICATION

des points essentiels avant soumission de la convention au CNDA

<input type="checkbox"/>	Envoi des conditions générales TLS AMO en 1 seul exemplaire complété avec la date des premières conditions particulières si il y a lieu (uniquement lors de l'envoi de vos premières conditions particulières) si envoi postal. Si envoi numérisé, suivre les consignes indiquées sur le site du CNDA dans la rubrique « Télécharger les protocoles »
<input type="checkbox"/>	Envoi des conditions d'apprentissage en deux exemplaires originaux (pas de photocopie) si envoi postal. Si envoi numérisé, suivre les consignes indiquées sur le site du CNDA dans la rubrique « Télécharger les protocoles » <i>NB : la version du document doit être la dernière en ligne sur le site www.cnda.ameli.fr</i>
<input type="checkbox"/>	Renseigner la page 1 des conditions d'apprentissage, accompagnée obligatoirement du NIE si connu <i>NB : Ne pas omettre de renseigner le nom logiciel testé (Article 2)</i>
<input type="checkbox"/>	Cachet de l'Editeur et signature
<input type="checkbox"/>	Joindre l'Annexe 1 dûment complétée – <i>Fiche d'identification</i> --
<input type="checkbox"/>	S'assurer que le nom du logiciel ne fasse pas référence à une marque déposée à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI)